

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**  
~~~~~

CANDIDATURES A L'APPEL A PROJET REGIONAL « NOUVELLES FORMES URBAINES DURABLES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON » - ZAC LA CROIX

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 mars 2007 par laquelle la Communauté de communes a décidé la création de la ZAC La Croix à Gignac,

Vu l'appel à projets « Nouvelles Formes Urbaines Durables en Languedoc-Roussillon » lancé par la Région Languedoc-Roussillon à l'adresse des communes ou leurs groupements pour promouvoir des opérations exemplaires et valoriser à l'échelle régionale des expériences innovantes en matière d'aménagement et d'urbanisme,

Vu le projet de la ZAC La Croix qui doit permettre l'implantation d'activités commerciales et artisanales, de logements, la création d'espaces verts, la construction d'équipements publics ainsi que la réimplantation de la gare routière accompagnée de la création d'un parking intermodal,

Considérant que le projet de la Communauté de communes répond aux objectifs fixés par la région,

Considérant en outre que ce projet nécessite la réalisation d'une étude architecturale et urbaine pour le secteur Habitat et une étude de dimensionnement de l'espace multimodal,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à engager l'étude urbaine pour la partie « logement » de la ZAC et l'étude d'urbanisme et d'aménagement préalable à la création de la future gare routière,



- **d'autoriser Monsieur le Président** à solliciter la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'appel à projets « Nouvelles Formes Urbaines Durables en Languedoc-Roussillon »,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes aux deux dossiers de candidatures à l'appel à projets régional.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 251 le
Publication le **29 DEC. 2009**
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **29 DEC. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 4.3	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
<i>Rapporteur : Hélène BARRAL</i>	
CANDIDATURES A L'APPEL A PROJET REGIONAL « NOUVELLES FORMES URBAINES DURABLES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON » - ZAC LA CROIX	

Par délibération du 19 mars 2007, la Communauté de communes a décidé la création de la ZAC La Croix située à Gignac. Cette zone doit permettre l'implantation d'activités commerciales et artisanales, de logements, ainsi que la création d'espaces verts et la construction d'équipements publics tels qu'une gare routière.

La création de près de 200 logements sur ce secteur visant à développer et diversifier l'offre de logements sur le territoire, et la réimplantation de la gare routière accompagnée de la création d'un parking intermodal nécessitent la réalisation de 2 études de programmation et de faisabilité au préalable.

La Région Languedoc-Roussillon a lancé, à l'adresse des communes ou leurs groupements et des bailleurs sociaux, un appel à projets « Nouvelles Formes Urbaines Durables en Languedoc-Roussillon » pour promouvoir des opérations exemplaires et pour valoriser à l'échelle régionale des expériences innovantes en matière d'aménagement et d'urbanisme, afin d'inciter tous les acteurs du développement à s'inspirer de ces bonnes pratiques.

Les candidats retenus dans le cadre de cet appel à projets bénéficieraient du financement par la Région de 70% du coût de l'étude plafonné à 20 000 € (2 études pouvant être financées par collectivité).

La Communauté de communes pourrait déposer deux dossiers de candidature (avant la clôture de l'appel à projets fin novembre) pour le financement de :

- l'étude de programmation urbaine pour la partie « logement » qui aura pour objectifs de traiter, dans une logique d'urbanisme durable et innovant, des problématiques telles que l'aménagement et traitement des espaces interstitiels, les liaisons entre les îlots d'habitation et la zone commerciale, la définition architecturale et typologique des habitations, l'intégration paysagère des logements, la gestion du stationnement...
- l'étude d'urbanisme et d'aménagement de la future gare routière qui portera sur l'identification des flux de circulation, les liaisons avec les équipements et habitations avoisinantes, l'intégration d'un parking multimodal, le traitement des voiries, le dimensionnement et l'intégration architecturale et paysagère de l'équipement ...

Je propose donc à l'Assemblée :

- **d'autoriser Monsieur le Président** à engager l'étude urbaine pour la partie « logement » de la ZAC et l'étude d'urbanisme et d'aménagement préalable à la création de la future gare routière,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à solliciter la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'appel à projets « Nouvelles Formes Urbaines Durables en Languedoc-Roussillon »,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes aux deux dossiers de candidatures à l'appel à projets régional.

Le Président

 Louis VILLARET